



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 23 octobre. — La femme de l'ex-ministre de la guerre Cruz s'est rendue ces jours derniers à l'Escurial, dans l'intention de se jeter aux pieds du roi et de demander la grâce de son époux, mais elle n'a pu parvenir à entrer dans le palais.

— On assure qu'un courrier vient d'apporter la nouvelle de la prolongation du séjour des Français au moins pendant les six premiers mois de l'année prochaine.

— Dans les places occupées par les Français on a fait des publications pour l'adjudication de la fourniture des vivres pendant l'année 1825.

— Le général Empécinado est-depuis plus d'un an plongé dans un cachot de la ville de Roa.

— On écrit de Lisbonne, le 16 octobre : Cette capitale jouit de la plus parfaite tranquillité ; chaque jour notre monarque acquiert de nouveaux droits à l'amour de ses peuples ; on ne parle ici ni d'arrestations, ni d'exécutions à mort, ni de francs-maçons, ni de sectaires. Notre théâtre royal est très fréquenté.

— A Léon, vingt-deux individus ont été arrêtés comme maçons et communeros. Ils sont voués au supplice ; près de cent individus des plus notables de Santander ont été arrêtés ; de pareilles mesures ont lieu sur tous les points.

— Un ancien capitaine, demeurant à Valladolid, auquel on ne pouvait adresser aucun reproche sur sa conduite, malgré les catégories consacrées dans la gazette officielle, accusé de s'être égaré par la naissance du Christ, a été condamné à mort et pendu ; ses membres ont été exposés sur des poteaux, à l'entrée des avenues magnifiques de Valladolid.

— Des lettres de Londres disent que le général Mina a été à toute extrémité, mais que grâce aux médecins Cooper et Gaitskell, il est entièrement rétabli ; ces docteurs n'ont voulu accepter aucune marque de reconnaissance pour leurs soins, quelque assurés qu'ils eussent été.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 octobre. — Le comité grec a reçu des versements considérables de fonds, provenant tant des souscriptions que des dons volontaires. Les triomphes de ce peuple héroïque ont redoublé l'intérêt qu'excite sa noble cause.

— La seule affaire dont le public de toutes les classes s'occupe en ce moment est celle de M. Fauntleroy, banquier, accusé du crime de faux. Son procès a commencé ce matin.

La curiosité publique était telle, qu'avant le lever du soleil toutes les avenues de la cour d'Old Bailey étaient encombrées d'une foule tumultueuse. On offrait 5 à 10 livres sterl. pour une place dans la galerie. Ce n'est qu'à 10 heures que l'audience a été ouverte.

Henri Fauntleroy a été amené par un constable, accompagné de plusieurs officiers de police.

Il s'est fait, en cet instant, un mouvement général si violent pour considérer la figure du prisonnier, que plusieurs personnes ont failli être suffoquées. Les dames poussaient des cris affreux. La sentence de l'accusé ne parlait pas en faveur de son innocence : à peine pouvait-il se tenir sur ses pieds. Ses regards sont restés constamment attachés à terre.

La question d'usage lui étant adressée sur la réponse qu'il voulait faire aux griefs allégués à sa charge, il a répondu : « Je suis point coupable (*not guilty*), et je demande à être jugé par Dieu et mon pays. » Il faillit tomber en prononçant ces paroles : le président de la cour ordonna qu'on lui donnât une chaise.

Alors l'Attorney-général se leva pour faire lecture de l'acte d'accusation.

En voici les faits principaux :

Henri Fauntleroy était associé de la maison de banque Marsch et compagnie, de *Berners street*. Sa grande expérience dans les affaires lui donnait, en quelque sorte, la direction suprême de la maison.

En 1815, une de ses clientes, nommée *Frances Young*, lui remit une procuration pour toucher les dividendes de 5,450 liv. ster. de 3 p. 100 consolidés. Ces dividendes furent exactement payés. Mais peu de tems après, la Banque fut requise de vendre 5,000 liv. ster. de la somme ci-dessus, en vertu de la procuration remise à l'accusé. Il se présenta lui-même dans les bureaux pour opérer le transfert, et produisit toutes pièces fausses. C'est ce qui a été prouvé depuis par les faits suivans :

On savait que M. Fauntleroy avait l'habitude de porter à sa

chaîne de montre la clé d'un petit pupitre où il enfermait ses papiers secrets. On saisit cette clé, et la justice ordonna des recherches. Elles procurèrent la découverte de la note la plus extraordinaire qu'aucun habitant de la terre ait jamais écrite et conservée. Elle contenait d'abord les noms de diverses personnes qui étaient censées avoir donné commission à l'accusé de leur acheter des fonds consolidés pour une valeur de 120,000 livres sterling (3 millions), et au-dessous était écrit, de la main même de M. Fauntleroy : Afin de soutenir le crédit de notre maison, j'ai forgé « (*I have forged*) des procurations pour les sommes et parties « ci-dessus, je les ai vendues pour la valeur spécifiée, et à l'insu « de mes associés. J'ai retenu le paiement des dividendes, mais je « n'ai point tenu note de ces paiements dans nos livres. »

Plus bas on lit en *post-scriptum* :

« La banque a commencé de refuser l'escompte de nos acceptations, et à détruire le crédit de notre maison, la banque s'en sentira. »

L'acte d'accusation explique ici par quels moyens de courtage M. Fauntleroy recula jusqu'à l'époque actuelle la découverte des manœuvres frauduleuses auxquelles il avait recours pour soutenir son crédit.

Plusieurs témoins sont entendus : tous chargent plus ou moins l'accusé.

Le président l'exhorte à parler, s'il croit pouvoir parvenir à repousser l'accusation. Alors M. Fauntleroy tire un papier de sa poche, et il en fait la lecture d'une voix défaillante. Il se borne à des dénégations générales, et il prie surtout la cour de croire que sa femme et ses associés sont parfaitement étrangers à ses affaires et à sa conduite.

La cour entend divers témoins qui affirment avoir toujours connu l'accusé comme un homme d'une probité exemplaire.

Le président Parck fait le résumé de l'affaire, et invite le jury à passer dans la salle de ses délibérations, en leur adressant ces paroles : « Lors même que l'accusé serait un ange, si son crime est prouvé, n'hésitez pas à le déclarer coupable. »

Au bout de vingt minutes, le jury rentre dans la salle d'audience, et son président (*foreman*) déclare à haute voix l'accusé coupable de faux (*guilty of uttering*).

Le prisonnier veut se lever, ses genoux fléchissent, le mouchoir dont il couvrait son visage échappe de sa main.

Le président lui adresse ces paroles :

« Henri Fauntleroy. Il ne m'appartient pas de prononcer votre sentence : elle sortira de la bouche du *Recorder* à la fin des assises. Mais, comme juge chrétien, je ne puis omettre de vous exhorter à penser sérieusement à la fin de votre existence. Le pouvoir de faire grâce appartient au souverain seul. Je ne dis point qu'il vous serait impossible de l'obtenir ; mais après les preuves qui ont été produites, et surtout d'après le témoignage extraordinaire que, de votre propre main, vous avez rendu contre vous-même, je ne pense pas que vous ayez quelque motif suffisant pour espérer votre grâce dans ce monde. Nous devons donc présumer que vous sentirez vous-même la nécessité de vous préparer à sortir de cette vie, et à obtenir la miséricorde de Dieu, notre souverain juge.

Le condamné était tombé dans un tel affaissement, qu'il a fallu l'emporter hors de la salle.

— Une affaire beaucoup moins grave, quoique assez étrange, a été jugée dans ces derniers jours. Une jeune personne fort jolie, nommée Elisabeth Lees, a accusé un homme appelé Wren de lui avoir donné un baiser, sans avoir obtenu son consentement.

Wren a prétendu qu'Elisabeth aurait pu détourner sa figure si le baiser lui avait causé autant de peine qu'elle le dit. Mais la loi est formelle sur l'article des baisers donnés aux jeunes filles qui n'ont pas encore 16 ans révolus. En conséquence, le malheureux Wren a été condamné à six ans d'emprisonnement dans une maison de correction, et à 100 liv. sterl. d'amende. En entendant ce jugement, la jeune Elisabeth a dit que si elle avait cru qu'il dût en coûter si cher pour un baiser, elle se le serait laissé donner de bon cœur.

FRANCE.

Paris, le 2 novembre. — S. A. R. madame la dauphine, protectrice de la société maternelle de Niort, vient d'accorder à cette pieuse association une somme de 2,000 fr. pour l'année 1824.

— On dit que S. A. R. le prince Maximilien de Saxe, venant d'Italie avec la princesse Amélie, sa fille aînée, doit arriver à Toulouse vers la mi-novembre. Ce prince voyage incognito.

— Pendant un orage assez violent qui a éclaté le 11 du mois dernier sur Pibrac, le nommé Pierre Galant, habitant de cette

commune, ayant quitté le champ qu'il labourait pour se retirer sous un chêne, y fut presque aussitôt frappé de la foudre, et expira quelques moments après.

— Les journaux ont rendu compte d'un événement des plus horribles dont la ville de Marseille a été témoin : « Le 20 octobre, à sept heures du soir, Jean Garnier, âgé de 41 ans, marin réformé pour cause de surdité, étant à table avec son père et sa mère, s'est élançé sur eux, et les a frappés, le premier de cinq coups de couteau. Ces blessures, quoique fortement prononcées, n'ont aucun caractère alarmant. Elles ne donnent de craintes qu'à cause de l'âge avancé de ces deux malheureux; l'un est âgé de 76 ans, et l'autre de 72.

Un crime si atroce fait supposer que celui qui l'a commis est atteint de démence.

Ce monstre nommé Jean Garnier, a été arrêté à Enderoume. L'instruction de son procès est commencée.

— On écrit de Tripoli de Barbarie, en date du 2 septembre, au sujet des voyageurs anglais partis de cette ville pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, que M. le docteur Oudni, chef et directeur de cette expédition, est mort ainsi que le plus jeune de ces voyageurs, M. Tool, parti l'année dernière à cette époque, pour aller rejoindre les autres qui étaient déjà à Bornou depuis quelque tems.

Le premier, quittant cette ville pour se rendre avec M. Claperton à Cano, dans le Soudan, a succombé en route à une maladie chronique dont il était atteint, assure-t-on, à son départ d'Angleterre. Son compagnon, M. Claperton, arrivé à Cano, n'a point hésité à poursuivre son chemin, et d'après les avis que l'on a, il paraît être parvenu à pénétrer assez avant dans la Nigritie.

M. Tool, d'une complexion délicate, n'a pu résister au climat de Bornou.

Cours de la bourse du 2 novembre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 45 c. Emp. royal d'Espagne, 58 5/8; act. de la banque, 1980. La fin du mois, à 3 h. était à 102 fr. 80 c.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Augsbourg, le 29 octobre. — D'après des nouvelles de Napoli di Romani, cette ville s'embellit et prend chaque jour un aspect plus animé; beaucoup d'étrangers s'y sont déjà établis. Le régiment de troupes régulières qu'on y organise compte déjà plus de 200 hommes. Si les moyens pécuniaires le permettent, il sera formé, pendant l'hiver, deux autres régimens, l'un à Athènes et l'autre à Missolonghi : leur habillement sera le costume albanais. On dit que Colocotroni a eu une entrevue avec Petro-Bey, mais on ne sait où elle aurait eu lieu. Odyssée est retranché sur le Parnasse avec sa famille et ses trésors; il a cependant pris part aux derniers combats et aux succès que les Grecs ont remportés près de Valona.

INTERIEUR.

Amsterdam, le 30 octobre. — MARCHÉ AUX GRAINS.

Froment. Au marché d'hier, les qualités de Pologne ont soutenu leurs prix, mais avec peu d'affaires : on a payé pour du beau roux pâle, du poids de 128 liv., fl. 220 pour la consommation. En vente publique, le roux de 121, 122 et 124 liv., avarié, a été payé fl. 166, 170 et 176. Les sortes rouges se soutiennent bien, et les blanches ne varient guères. — Seigle. Les ventes ont été animées aux anciens prix. Jeudi dernier, il s'est acheté par spéculation une partie de plus de 200 lastes de bon vieux de Brabant, sur grenier, du poids de 122 liv., à fl. 110. — Orge. La nouvelle soutient ses prix; la vieille est moins voulue : une partie de nouvelle d'hiver de la Frise, du poids de 96 liv., s'est vendue fl. 120.

— Avoine. Sans variations. — Blé sarrasin. Les prix se soutiennent. (Ces différens prix sont de la côte du laste de 30 rasières des Pays-Bas, ou hectolitres.)

Bruxelles, le 4 novembre. — Nous apprenons que la caution demandée pour la mise en liberté provisoire d'un individu actuellement détenu dans les prisons de cette ville, prévenu d'usure, d'escroquerie, etc., caution qui, aux termes des lois, doit être de la moitié des capitaux prêtés à usure, et du triple de la valeur du dommage, a été évaluée à plus d'un million. (Journ. de Bruxelles.)

— Nous avons annoncé hier, dit le Journal de la Belgique, que la mise en liberté avait été accordée à un prévenu d'usure, sous la caution de 6 à 700,000 fl.; nous apprenons aujourd'hui qu'un autre prévenu d'un même délit avait également sollicité sa mise en liberté sous caution, mais que sa demande a été rejetée.

— Hier après-midi, ont été expédiés de cette ville pour Paris, un courrier du cabinet des Pays-Bas, et un courrier du cabinet britannique. Hier soir, trois courriers de commerce ont traversé nos murs venant tous trois de Paris et allant à Amsterdam.

— M. Cordier, ex-conventionnel, vient de mourir ici dans un état de dénuement.

— Derivis, première basse-taille de l'Opéra de Paris, est arrivé en cette ville où il donnera, dit-on, quelques représentations.

LIÈGE, LE 5 NOVEMBRE.

Par arrêté du 19 septembre dernier, S. M. a accordé à M. le prince de Gavre, maréchal du palais, et à d'autres particuliers, une concession de mines de houilles, sous les communes de Mout-sur-Marchiennes, Marchiennes-au-Pont, Marcinelle et Montignille-Tilleul, province de Hainaut.

— La société nationale de commerce procédera, le 9 novem-

bre prochain, à la recette du troisième versement savoir, celui de 15 p. c. du montant des actions provisoires, sur lesquelles on annotera la quittance; ces versements seront reçus chez les agents du trésor.

— Des personnes qui se disent bien informées, prétendent qu'il sera incessamment présenté aux états-généraux un projet de loi, relatif à l'abolition de la traite des nègres. On dit aussi que l'expérience ayant démontré que l'impôt mouture n'atteint point l'évaluation à laquelle il avait été porté, on proposera incessamment des dispositions propres à empêcher la fraude, et à rétablir cette branche du revenu public, dans sa juste valeur. (L'ami du Roi.)

— La crue des eaux continue dans nos provinces septentrionales. Elles n'étaient le 31 octobre, qu'à 42 pouces à Pannenden, et dans la nuit suivante elles se sont élevées à 88 pouces.

— M^{lle}. Georges a terminé, dimanche dernier, le cours de ses représentations à Mons, par les *Machabées* et *Macbeth*. Ce spectacle avait, dit-on, attiré un grand nombre d'étrangers : on y remarquait des habitants de Nîmes, d'Yon, de Frasnois, de Paturages, et même de Binche et Fontaine-l'Évêque.

— La concurrence établie sur quelques routes par les entrepreneurs de diligences est telle aujourd'hui que, pour tâcher de se gagner de vitesse, les conducteurs ne laissent plus aux pauvres voyageurs la faculté de s'arrêter pour prendre les repas; on leur en prétexte son appétit et la nécessité de se substantier, les conducteurs font la sourde oreille; il faut se décider à un jeûne absolu ou manger en courant la poste. On dit que les aubergistes sont dans l'intention de réclamer à qui de droit contre les entrepreneurs de diligences. Le fait est que, si les voyageurs n'ont pas le tems de s'arrêter pour manger, il faut nécessairement que les aubergistes meurent de faim.

— Les journaux des Etats-Unis d'Amérique annoncent que l'on a pris dernièrement près de la côte une de ces énormes raies qui paraissent appartenir à l'espèce que sir Joseph Banks a fait plus particulièrement connaître, et dont elle porte le nom (*Banksiana*). Utile aux progrès de la science, la description que M. Mitchell de New-York a publiée de cette capture, ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs.

On avait aperçu, à quelques lieues de New-York, un poisson qu'on disait être d'un volume extraordinaire. Sur cet avis, un bateau pêcheur mit aussitôt à la voile, joignit le monstre et le pécha de deux harpons à baleine.

Ses nageoires se déployaient comme les ailes d'un aigle. Durant le combat avec les pêcheurs, il en frappait l'eau avec une telle violence, que l'écume en jaillissait jusqu'à trente pieds de haut et cinquante pieds de rayon.

Quoique les harpons fussent très-gros et du meilleur fer, ils ne résistèrent point à ses efforts. L'un de ses dards se rompit à sa tige, et l'autre était recourbé en plusieurs sens.

Le bateau remorqua l'énorme raie jusque vers la plage; elle ne vivait plus. Mais lorsqu'il fallut la mettre à terre, les forces réunies de trois paires de bœufs, d'un cheval et de vingt-deux hommes aidés par la houle, suffirent à peine pour la traîner à quelques pas sur le rivage.

Son poids était d'environ cent quintaux. On mesure dix-huit pieds de l'extrémité d'une nageoire à l'extrémité de l'autre. Sa gueule avait deux pieds neuf pouces de largeur.

— Un nouveau volcan vient de faire irruption le 3 août dans une des îles Canaries nommée Lancelotta.

— On parlait devant un des chefs de l'insurrection des Grecs de la condition précaire et des dangers d'un peuple dont le soulèvement était regardé comme prématuré; il répondit avec fierté : nous les avons prévus ces dangers, beaucoup d'entre nous succomberont, mais ceux qui leur survivront seront libres.

— Un célèbre professeur de l'université de Berlin, le docteur Hufeland, vient de publier sur les *Léthargies* un ouvrage intéressant, dans lequel il raconte un grand nombre d'exemples de danger qu'il y a à enterrer les morts avec trop de précipitation. Il donne un moyen sûr de s'assurer si une personne est effectivement morte, et raconte l'anecdote suivante.

« Un jeune homme devint épris de la fille d'un riche bourgeois de Paris, et fut payé de retour. Le père de la demoiselle l'obligea cependant de renoncer à son amour, et d'en épouser un autre. Peu de tems après les fiançailles, la jeune épouse tomba malade et mourut. On l'enterra à Paris, vingt-quatre heures après son décès. Son premier amour ne pouvant résister au désir de la revoir encore pour la dernière fois, parvint à gagner le fossoyeur, qui consentit à rouvrir le tombeau dans la même nuit. Le jeune homme menaçait celui-ci de le tuer s'il n'avait le malheur de faire la moindre indiscretion; après quoi il enleva le cadavre et le porta dans une maison voisine, où il le place près du feu, le frotte avec des linges chauds et cherche par tous les moyens possibles à ramener à la vie celle qu'il adorait.

« Après quelques heures, il eut le bonheur de voir paraître des signes de vie; son amie commença d'abord à pousser des soupirs, et revint enfin entièrement à elle. Aussitôt qu'elle fut totalement rétablie, les deux amans réunis par la mort, partirent pour l'Angleterre, d'où ils n'osèrent revenir qu'au bout de quelques années. On ne voulut d'abord pas reconnaître la jeune femme pour la prétendue défunte, mais son nouvel époux trouva le moyen de prouver qu'elle était réellement celle qu'on avait enterrée, et exigea la restitution de la fortune qui lui revenait. Il en résulta un procès des plus singuliers.

« Le premier époux persista à dire qu'elle lui appartenait encore de droit, tandis que le second prétendait qu'elle était morte pour lui, et que, sans ses démarches et les peines qu'il s'étaient données, elle ne serait jamais revenue à la vie. Le parlement s'en-

devoir cependant pencher pour le premier mari; ce qui les força à retourner en Angleterre, sans attendre la décision du procès. Les actes de ce procès remarquable subsistent encore dans les registres du parlement.»

Le docteur Hufeland cite encore un grand nombre d'autres exemples qui devraient rendre plus circonspects, et nous porter à ne pas abandonner des corps sur la déclaration des gardes-malades, qui très-souvent ne font pas attention au cadavre dès qu'elles le croient tel. Je me rappelle qu'une de ces femmes m'assura, quelque tems, après l'enterrement d'un homme qu'elle avait enseveli, que quelqu'un de sa famille le suivrait bientôt, car le défunt avait ouvert un œil dans le cercueil, ce qui, selon elle, était un signe certain de la mort d'un autre parent. Après une telle déclaration, peut-on douter que l'on ait enseveli d'innombrables victimes qui auraient pu jouir encore d'une longue existence ? »

Un journal anglais *The Scotsman*, contient l'article ci-après, sous le titre de *l'Amérique et la France* :

« Il y a deux méthodes très-opposées pour le développement de l'intelligence, les moyens intellectuels et l'industrie du genre humain; et ces deux méthodes donnent naissance, ou pour mieux dire, appartiennent à deux états très-différens de la société politique. L'un tend à éclairer le gouvernement autant qu'il est possible, et celui-ci à son tour répand ses propres lumières et son savoir sur le peuple pour autant qu'il le croit convenable; il protège les projets utiles ainsi que les améliorations en tout genre, et s'efforce non-seulement d'éveiller l'énergie de ses sujets, mais il tâche en même tems de donner à cette énergie la direction qu'il lui croit avantageuse. L'autre méthode consiste à pourvoir abondamment aux moyens de l'éducation, et à donner à la nation les privilèges du gouvernement démocratique, ou du moins toute la liberté civile dont l'homme puisse espérer de jouir; cette dernière procure au peuple les élémens de toutes les connaissances utiles; ainsi que le pouvoir de mettre en usage sans restriction les notions acquises. L'un est le plan monarchique, l'autre le plan démocratique. Dans l'un, le principe d'activité et d'intelligence est placé dans la tête et se répand vers les bras. Dans l'autre, la force motrice procède du bas et se dirige vers le haut. Dans le dernier, l'esprit d'amélioration règne dans toute la masse et opère dans toutes les directions avec une énergie sans bornes; dans le premier, il est communiqué par des moyens artificiels à quelques points seulement où son activité est souvent affaiblie ou détruite par les fautes des directeurs, ainsi que par les entraves et les restrictions qu'on impose à l'instruction même pour l'empêcher d'agir avec efficacité. L'un pourrait être comparé au feu des serres-chaudes, qui communique une petite quantité de vertu prolifique à des points isolés; l'autre se représente comme la chaleur vivifiante du soleil dans un beau climat. La Russie et les Etats-Unis d'Amérique présentent l'exemple le plus juste de ces deux états de la société; mais à l'époque actuelle il sera plus convenable d'établir à ce sujet un parallèle entre la France et les Etats-Unis.

« Il y a 40 ans que le génie de M. Watt perfectionna la machine à vapeur, le plus étonnant des auxiliaires que la science ait fournis pour accroître la puissance de l'homme. Le trajet à travers la Manche est très court, et une découverte aussi importante aurait pu parvenir en France en fort peu de tems; il est de fait cependant que tandis que les savans de France en ont expliqué la théorie et analysé l'utilité, les artisans français sont restés dans l'ignorance à cet égard, et ce pays, occupé à conquérir l'Europe, ne savait pas se procurer un des moteurs les plus utiles à l'industrie, jusqu'à ce que le secret lui en fût apporté par une colonie d'ouvriers anglais. L'Amérique, à ce que nous croyons, n'a pas fourni un seul mémoire sur la théorie de la machine à vapeur, mais elle a mieux fait. Cet art n'était pas encore depuis longtems en pratique en Angleterre lorsqu'il fut transporté au-delà de l'Océan atlantique, et bien des années avant que son invention fût connue à Paris, elle avait déjà atteint sa plus haute perfection au-delà des montagnes d'Alleghany, à Pittsburg, ville qui n'existait pas encore à l'époque où M. Watt fit ses découvertes.

« On pourrait presque faire les mêmes remarques à l'égard des machines à vapeur appliquées à la navigation. Ce fut sans doute l'Angleterre qui eut l'honneur de recevoir la première l'idée de naviguer au moyen de ces machines. Mais l'Amérique s'en empara aussitôt, en augmenta la puissance, et nous les rendit bientôt supérieurs dans toute leur perfection. Ces Français, si vifs et si spirituels, qu'ont ils fait pendant que l'Angleterre et l'Amérique ont ainsi échangé entr'elles des inventions utiles? Eh bien! les savans de France ont fait de la navigation au moyen des machines à vapeur le sujet de concours et de spéculations ingénieuses! On naviguait cependant sur des rivières ainsi que sur les côtes de France dans les bâtimens construits comme au 15^e siècle, tandis qu'il se trouvait plus de 300 bateaux à vapeur en pleine activité sur les rivières des Etats-Unis.

« En remontant jusqu'au règne de Louis XIV, on trouve qu'il se faisait déjà alors des expériences; et les ressources de la science furent appliquées au perfectionnement de la forme des vaisseaux. Des écoles furent même établies dans quelques ports de mer pour enseigner l'art de la construction navale, et les meilleurs ouvrages qui existent encore aujourd'hui sur cet art, sont écrits en français. Il n'y a pas de doute, que cet art ait été perfectionné en France par les peines que le gouvernement s'est données pour communiquer l'instruction scientifique à ceux qui en faisaient leur état. Remarquez cependant de quelle manière le développement naturel des talens dans une société libre remplace les raffinemens scientifiques. Les navires américains, construits par des hommes qui ignorent les théories et les calculs, sont sans contredit les plus parfaits dans leur construction et, qui plus est,

ils sont les plus fins voiliers de toutes les nations, en y comprenant même les navires anglais.

« Les Américains forment un peuple commercial, et leurs progrès dans le commerce sont par conséquent moins surprenans; mais considérez les progrès étonnans qu'ils firent tout-à-coup dans la science de la guerre maritime; science qui a coûté à la France et à l'Angleterre séparément un milliard pour l'apprendre! Combien d'art ne faut-il pas pour équiper au complet un vaisseau de ligne: une charpente particulière, entièrement différente de celle employée dans les vaisseaux marchands; la fonte et le forage des canons, les connaissances mathématiques de l'ingénieur, et un système compliqué de tactique et de manœuvres? Chacun croyait que l'Américain aurait fait voir en lui le négociant, qu'il se serait montré novice dans ces arts différens, et qu'il aurait payé cher, tant de son sang que de sa gloire, l'habileté dont on le croyait dépourvu. Quel fut l'étonnement de l'Europe en voyant ces pêcheurs et ces marchands lutter, pour leur premier début, contre les maîtres de l'Océan sur leur propre élément, et prendre subitement leur place à la tête des nations de l'ancien et du nouveau monde, pour ce qui regarde la guerre navale!

« Les hommes puissans sont portés à commettre de grandes méprises dans leurs calculs au sujet de ce qu'ils peuvent faire pour la société, et de ce que la société peut faire pour elle-même. Ils s'imaginent que la force active de l'homme, comme la force passive de la vapeur, peut être dirigée à plaisir dans les canaux qui leur semblent bons. Ils vont jusqu'à croire qu'on peut forcer la vapeur d'agir d'un côté avec une double activité, en lui opposant des entraves de toutes les autres. Ils désirent que leurs sujets soient actifs, riches et courageux, parce que cela contribue à leur propre gloire; mais ils veulent en même tems qu'ils aient l'esprit servile; ils désirent que le peuple soit ignorant, pour autant que cette ignorance est compatible avec leurs vues. Ils ont toujours à résoudre ce grand problème: *Jusqu'à quel point on doit tromper le peuple.*

HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOGNE de la maison de Valois, par M. DE BARANTE, pair de France.

L'étude de l'histoire est un des premiers besoins de l'esprit de notre siècle. Il ne nous suffit plus, comme à nos devanciers, de connaître les plus brillantes époques de l'antiquité et de répéter sur la foi de la tradition que le chaos de l'histoire moderne n'offre rien d'intéressant ni d'utile: peu satisfaits d'avoir appris dans les collèges les beaux exemples des Grecs et des Romains, trop éloignés de nos mœurs et de nos lois, nous voulons encore savoir ce qu'étaient nos pères, de quelle liberté et de quelles lumières ils jouissaient, par combien de degrés de barbarie et de servitude ils sont descendus à la féodalité et enfin à l'égalité de sujétion et par quels efforts ils sont remontés, sinon à leur indépendance primitive, du moins à des connaissances plus étendues, à une civilisation supérieure. C'est dans notre propre histoire, surtout, que nous trouvons des leçons plus pratiques, si l'on peut parler ainsi, c'est là, que nos idées sur le droit public, sur les institutions des gouvernemens divers, sur les relations entre les états voisins, sur la morale publique et l'économie politique reçoivent des développemens que l'histoire ancienne serait loin de nous fournir. Ces vérités sont généralement senties aujourd'hui et l'on pourrait presque dire qu'elles sont devenues populaires. Il est plus loin de nous, par les mœurs encore que par les années, le tems où Labruyère disait qu'un savant même pouvait croire Henri IV fils de Henri III, pourvu qu'il connût exactement les dimensions de l'arche et la montagne où elle s'arrêta. Il nous faut à présent des notions fécondes. Malheur à l'érudition sans objet; mais aussi, dans quel tems a-t-on cultivé plus ardemment celle qui promet des résultats utiles? La jeunesse elle-même ne semble-t-elle pas avoir renoncé aux privilèges de son âge, pour devenir réfléchie et studieuse? Voyez dans toutes les parties de l'Europe une foule de jeunes gens, fouiller avec zèle dans nos vieilles chroniques pour y découvrir l'origine odieuse de quelque abus, ou retrouver la trace d'un droit oublié. Voyez les Bodin en France, les Hallam en Angleterre, les Meyer en Belgique, rivaliser en recherches profondes, en combinaisons savantes et en aperçus philosophiques, avec les Sismondi, les Guizot, les Daunou, les Heeren, les Niebur et les Ancillon.

Ce besoin général d'instruction historique a donné beaucoup de gloire à ceux qui ont su le satisfaire, et le succès, comme tous les genres de gloire littéraire a donné naissance à une foule de productions médiocres ou ridicules. C'est à lui que nous devons la Gaule de M. Marchangy et les beautés de tout genre et quelques mauvais résumés; mais c'est à lui aussi que nous devons l'histoire des Français, les Résumés de Félix Bodin, et plusieurs ouvrages très-distingués sur la révolution française. C'est encore cette avidité de connaître l'histoire qui a produit ces tas de romans dits historiques où l'histoire est autant défigurée que les lois des convenances et les règles de la composition y sont peu respectées; mais c'est à ce besoin aussi que nous sommes redevables de ces charmantes productions, où Picard a su nous retracer la peinture fidèle des mœurs modernes, sans mêler à ses tableaux les grandes figures réservées à l'histoire.

Ce dernier genre, toutefois, malgré les défauts qui révoltent un goût épuré, dans les auteurs qui n'ont pas eu cette sage réserve, offre pour le commun des lecteurs un attrait que l'on trouve dans bien peu d'histoires modernes: ils le doivent à leur forme dramatique. Cette réflexion a frappé M. de Barante. Retrouvant dans les anciennes chroniques ce charme attaché à une narration continue et variée, sans être jamais interrompue; il renonça aux réflexions directes qui arrachent l'imagination du lieu de la scène et de la société des héros, pour la porter dans le cabinet de l'historien; en un mot il résolut de faire revivre dans une histoire moderne détaillée le charme des récits contemporains. Les seules réflexions qu'il reproduise, sont celles des hommes du tems qu'il nous peint,

et mettant ainsi en action l'opinion publique de l'époque, il restitue à l'histoire, comme il le dit si heureusement dans sa préface, son principal personnage.

Assez souvent aussi il fait parler ses héros à la manière des historiens de l'antiquité; mais ce ne sont pas des discours fleuris, de sa composition, qu'il leur prête; non qu'il pense avoir retrouvé leurs propres paroles dans de vieux manuscrits, mais parce que rapportées, comme elles le sont, par des témoins oculaires, qui ont écrit leurs annales sans aucun art, elles doivent se rapprocher beaucoup de la vérité et sont dans tous les cas l'expression naïve de l'esprit du siècle. Une raison semblable l'a engagé à transcrire les proclamations, les traités, les chartes etc. M. de Barante ne croit pas que la diplomatie quoique plus grossière fut moins exempte de fraudes et d'hypocrisie que dans des tems plus rapprochés de nous, mais il les rapporte, parce qu'on y voit mieux que partout ailleurs quelles sont les promesses, les concessions ou les mensonges officiels que l'on se croyait obligé de faire pour satisfaire aux idées du siècle.

L'histoire des ducs de Bourgogne est faite dans de très grandes proportions, les quatre volumes qui ont paru ne contiennent que les règnes de Philippe le Hardy et de Jean Sans-Peur; ce qui nous porte à croire, que quatre nouveaux volumes au moins seront consacrés aux événemens importants des règnes de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire.

L'intérêt particulier que cette belle et vaste composition offre à la Belgique dont elle retrace l'une des parties historiques les plus brillantes, sous les rapports de l'industrie, du commerce, de la richesse et même de sa liberté, ne peut manquer de procurer à M. de Barante un grand nombre de lecteurs parmi nous, et nous forcera de revenir encore sur ce beau monument.

LOGOGRYPHE.

De devenir époux s'il te prend fantaisie,
Lecteur, avant tout puisses-tu,
M'arracher à ce dieu dont je suis l'attribut!
Tu peux alors trouver le bonheur de la vie.
Mon sein renferme un utile animal;
Un élément; une mesure;
Un vêtement sacerdotal,
Un synonyme de bordure;
Puis une masse, ou plus ou moins obscure,
Et que l'air promène à son gré;
L'opposé de vilain; un fleuve renommé;
Certaine annonce; une ville d'Hongrie;
Une enfin dans la Normandie.

Le mot de la dernière charade est *Chou-fleur*.

MODES.

Lorsque la passe des chapeaux de velours ou de satin est très-grande, la calotte est lisse, et ils ne sont garnis que d'un nœud d'étoffe. Moins grands, ces chapeaux sont côtelés tout autour de la forme ou calotte; et ils admettent pour garniture, ou des perles de jais, ou des marabouts.

Les manteaux de drap léger à bordures imprimées sont de la même ampleur que les plus grands manteaux d'homme, c'est-à-dire qu'ils ont six aunes de tour et peuvent se jeter sur l'épaule.

Deux anciennes étoffes, le *péquin satiné* et le *petit velours à la reine*, sont de nouveau à la mode. On met sur les robes faites avec ces étoffes, une natte composée de satin de velours, ou un galon de soie passémenté et à crêpine.

Le bleu et le noir ne sont plus les seules couleurs à la mode pour les manteaux d'hommes; on en fait en drap vert-olive, chocolat clair, raisin de Corinthe. Ces manteaux ont deux grandes pélerines doublées en étoffe de soie de la même couleur, un collet en fourrure et des revers en velours.

ADJUDICATION MILITAIRE.

AVIS.

Le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion Belgique, porte à la connaissance du public, que le quinze novembre prochain, il sera procédé à Lahaye, sous l'approbation de S. E. le commissaire-général de la guerre, à l'adjudication de 70,000 couchettes de toile de voiles et d'un pareil nombre de chassis sanglés.

Le cahier des charges et conditions, dans les deux langues, d'après lequel cette adjudication aura lieu, est déposé dans les bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-dîner.

Fait à Liège, le 30 octobre 1824.
(Signé) Cte. LIEDEKERKE.

PRIX DES GRAINS. — Du 4 novembre.

LA RASIERE DE	froment vieux. . .	fl. 4 99 c.
	Id. nouveau. . .	» 4 41 »
	seigle vieux. . .	» 2 98 »
	Id. nouveau. . .	» 2 47 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 4 novembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 1 homme, 1 femme; savoir :

Jean-Paul Heuskin, âgé de 42 ans, maréchal-ferrant, domicilié à Chênée, décédé en cette ville, époux de Marie-Catherine Evrard.
Anne-Marie Radoux, âgée de 50 ans, journalière, domiciliée à Jupille, décédée en cette ville, épouse de Nicolas Rouwir.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(208) On jettera une roue de dindons, dimanche prochain, chez la veuve PÉTRY, à Xhovemont, n° 464.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

A VENDRE OU LOUER

(32) Le magnifique hôtel occupé par monsieur le Gouverneur, situé à Liège, sur la Batte, ayant cour, fontaine et deux portes cochères, dont une donne sur la Batte et l'autre sur la place Saint-Barthélemy. Il est composé, au rez-de-chaussée, de plusieurs pièces, remises, écuries, cuisines et vastes magasins; au premier et au second, d'appartemens superbelement décorés, dont plusieurs salons en miroirs et en glaces, et réunit toutes les commodités désirables.

S'adresser au notaire PAQUE, rue Saint-Hubert, à Liège.

(33) Quartier ou chambres garnies à louer, faubourg Saint-Léonard, n. 183, près l'église Ste. Foy, avec pension si on le désire.

Extrait de jugement prononçant séparation de biens.

Par jugement rendu au tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-huit octobre mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège le surlendemain.

Entre Marie-Agnès Melon, sans profession, demeurant à Kemexhe, épouse de Jean-Jacques Jadoulle, demanderesse.

Et ledit Jean-Jacques Jadoulle, ci-devant maire de la commune de Kemexhe, y demeurant, défendeur.

Ladite dame Jadoulle, née Melon, a été séparée de biens, d'avec son mari.

Pour extrait certifié véritable, BERTRAND, avoué.

(171) A vendre au n° 696, rue du Pot-d'or, une forte électricité parfaitement montée, avec conducteur, bouteilles de Leyde, et beaucoup de pièces d'expérience.

(102) La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place St-Denis, n° 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant de toute longueur, ainsi que toile bleue pour sarrau, lin de Flandre, chandelles de Brabant et fromage d'Hollande 1^{re} qualité.

Bel assortiment de peaux de loutre, naturel, et en couleurs, pour bonnets. Aux forces, rue Neuvicé n° 950.

VENTE d'Indigos fins du Bengale, à Anvers.

On vendra publiquement à Anvers, mercredi 10 novembre prochain, à dix heures du matin, pour compte de qui il appartiendra, dans les magasins de MM. Agie, J. et A. Linsinger, 230 caisses indigo fin du Bengale; savoir :

G R	11	Caisses	M E	17	Caisses.
K			L B R		
G			E C		17 id.
D	10	id.			
G R			C V H		22 id.
D	9	id.			
G C			B		11 id.
K	16	id.	C S R		
G			D B		16 id.
K	12	id.	S		
G	1	id.	P et Co.		5 id.
			K		
G	11	id.	P et Co.		8 id.
			B		
Saftabary	53	id.	P et Co.		11 id.
			A		

Récemment arrivés dans ce port par le navire *Lady Floris*, capitaine Donnalle, venu de Calcutta.

La marchandise pourra être examinée cinq jours avant celui de la vente.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement, débite : Histoire universelle, ancienne et moderne, par le comte de Ségur, de l'Académie française, etc., 10 vol. in-8°, Bruxelles, 1822, 45 fr. Le même ouvrage, 15 vol. in-12, 35 fr. — La France, par lady Morgan, trad. de l'anglais, avec des notes critiques par le traducteur; édition dans laquelle on a réintégré toutes les suppressions faites dans les éditions publiées en France, 3 vol. in-12, 9 fr. — L'Italie, par lady Morgan, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12, 12 fr. — Le Lavater portatif, ou l'Art de connaître les hommes par les traits du visage, un vol. in-18, orné de 33 planches coloriées, 3 fr. — Le Lavater des Dames, ou l'Art de connaître les femmes sur leur physiologie, un vol. in-18, orné de 30 planches coloriées, 3 fr. — Génie du Christianisme, ou Beautés de la religion chrétienne, par Châteaubriand, 5 vol. in-18, 12 fr. 50 c. Le même ouvrage édition abrégée à l'usage des écoles, 2 vol. in-12 fig., 4 fr. — L'Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris, allant par la Grèce et revenant par l'Égypte, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Les Martyrs ou le Triomphe de la religion chrétienne, 3 vol. in-18, 7 fr. 50 c. — Atala et René, un vol. in-18, 1 fr. 25 c. — L'Art de faire, gouverner et perfectionner les vins, par Chaptal, un vol. in-8°, 3 fr. — Abrégé du traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit de vin, vinaigres simples et composés, par Chaptal, Rozier, Parmentier et Dussieux, un vol. in-8°, 4 fr.